

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2016

Etaient présents :

M. LEONHARDT, Mme DIARD, M. OUAREM, M. AMRANE, Mme SOL, Mme LELU VALNOT, Mme BOUCHON, M. GENDRE, M. ZAOUÏ, M. LAROSE, Mme JAUNET, Mme VADROT, Mme SOREL, M. VIMARD, M. DUPERRON M. LE MEUR, Mme DELEN, M. MOUCHEL, Mme HUON, Mme CHERIF, M. OBIANYOR, Mme CARCASSET, M. POUCH, , M. ZLOWODZKI, , Mme ROLLY, Mme PETIT, M. PINTO CORDEIRO, Mme ESTEVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme MAZEAU (pouvoir à Mme Diard) M. DECOMBLE (pouvoir à Mme Vadrot), M. ROGER (pouvoir à M. Zaoui), M. PETITTA (pouvoir à M. Leonhardt), M. LIBANIO COUTINHO (pouvoir à M. Gendre), Mme DE JESUS CARLOS (pouvoir à Mme Jaunet), Mme GARCIA (pouvoir à M. Vimard), Mme LEFORT (pouvoir à M. Duperron), Mme GODAR (pouvoir à M. Pouch) M. LAMAOUÏ (pouvoir à Mme Rolly), M. FOUILLEUL (pouvoir Mme PETIT)

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h35.

Monsieur le Maire a reçu une motion proposée par le Groupe Ste Geneviève Bleu Marine. Ce point sera étudié en fin de séance.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

Approbation du procès-verbal du 31 mai 2016

Ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

1 -Acceptation du Fonds de soutien pour le contrat structuré à risque signé avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Ile de France avec abandon du contentieux en cours

DECIDE d'accepter l'aide au titre du fonds de soutien notifié le 27 avril 2016 pour l'emprunt A7507095 HELVETIX III telle que décrite en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bordereau d'acceptation de l'aide relative à A7507095 HELVETIX III en retenant l'option « remboursement anticipé ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la future convention avec l'Etat définissant les modalités de versement de l'aide du fonds ainsi que tous documents permettant le versement de cette aide.

APPROUVE le projet de transaction entre la Ville et la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à décider toutes opérations relatives à la gestion des refinancements dans la limite des conditions maximales présentées dans le projet, à procéder à un accord par top téléphonique, puis confirmer par télécopie et à signer le contrat définitif mettant un terme au différend relatif au contrat de prêt A7507095

HELVETIX III et à la procédure contentieuse afférente. Dans le cadre de ce protocole, la commune procédera comme suit :

- La commune remboursera à la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE un montant égal à 59,46% des IRA. La commune financera cette somme via un emprunt souscrit auprès de cette banque au taux de 1,3% sur 12 ans et 5 mois. L'intégralité de cette somme sera remboursée à la commune via l'aide du fonds de soutien, par treizième chaque année (2016 à 2028). Le reliquat des IRA restera à la charge de la banque.

- La commune réaménage l'emprunt HELVETIX III et deux autres emprunts souscrits avec la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE :

- REAMENAGEMENT D'HELVETIX III : Date de début : 21/07/2016 ; Date 1ere échéance : 21/07/2017 ; Date de fin : 21/07/2027 ; Nominal réaménagé : 3 943 058,58 € ; Taux fixe : 3.05% ; Type d'amortissement : Identique au prêt réaménagé ; Périodicité : Annuelle
- REAMENAGEMENT A7509N90 : Date de début : 21/07/2016 ; Date 1ere échéance : 21/10/2016 ; Date de fin : 21/01/2030 ; Nominal réaménagé : 1 062 146,05 € ; Taux fixe : 2,40 % ; Type d'amortissement : Identique au prêt réaménagé ; Périodicité : Trimestrielle
- REAMENAGEMENT 20500170 : Date de début : 21/07/2016 ; Date 1ere échéance : 21/10/2016 ; Date de fin : 21/07/2027 ; Nominal réaménagé : 685 005,70 € ; Taux fixe : 2,40 % ; Type d'amortissement : Identique au prêt réaménagé ; Périodicité : Trimestrielle

- Par ailleurs, pour financer ses investissements pour 2016 à 2020, la commune s'engage à souscrire les emprunts nécessaires auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE :

- NOUVEAUX FLUX : 1 600 000 € empruntés en 2016, 2 000 000 € empruntés en 2017, 2 000 000 € empruntés en 2018, 2 500 000 € empruntés en 2019, 1 000 000 € empruntés en 2020. Pour chacun, durée de 15 ans ; taux fixe de 2,45% ; Type d'amortissement : Linéaire

De plus, la banque réclame, au titre des annuités 2015 et 2016, 2846 K€ qui n'ont pas été réglées par la commune. Ce remboursement interviendra à hauteur de 569 K€ chaque année de 2016 à 2020. Il est précisé que la banque ne réclamera pas d'intérêts de retard ou autre pénalité sur ces sommes.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour, 3 abstentions (M. Fouilleul, Mme Petit, M. Pinto Cordeiro). M. Zlowodzki ne prend pas part au vote.

Motion proposée par le Groupe Sainte Geneviève Bleu Marine

M. Pinto Cordeiro et Mme Petit ne cautionnent pas cette motion et proposent de la retirer.

La séance est levée à 22h15.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 20 juillet 2016.

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

Olivier LEONHARDT